

16ème legislature

Question N° : 8885	De M. Jordan Guitton (Rassemblement National - Aube)		Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer	
Rubrique >immigration	Tête d'analyse >Les entrées irrégulières dans l'Union européenne en Méditerranée centrale	Analyse > Les entrées irrégulières dans l'Union européenne en Méditerranée centrale.	
Question publiée au JO le : 13/06/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)			

Texte de la question

M. Jordan Guitton attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les entrées irrégulières dans l'Union européenne en Méditerranée centrale. Entre janvier et avril 2023, 42 200 personnes ont traversé la Méditerranée, augmentant le nombre d'entrées irrégulières dans l'Union européenne par la Méditerranée centrale de près de 300 %. Plus de la moitié des entrées irrégulières proviennent de la Méditerranée et profitent ainsi à des mafias de passeurs, de plus en plus organisées. Selon le chef de l'agence européenne des frontières, cette forte augmentation peut s'expliquer par la baisse du prix du passage et par un changement de mode opératoire des passeurs. Ces derniers détournent le principe d'asile pour en faire une filière d'immigration clandestine dans leur unique profit et de façon inhumaine. Une véritable concurrence s'est installée entre les passeurs, au point qu'il est arrivé qu'un bateau soit coulé par des concurrents. Il faut mettre fin aux organisations de passeurs et à cette immigration irrégulière pour éviter de telles horreurs. De plus, les conséquences d'une immigration incontrôlée sont désastreuses pour la France, l'actualité le rappelle tous les jours. M. le député déplore l'inaction gouvernementale et le report de toute modification législative qui sont perçus comme un signal d'ouverture des ports français aux embarcations de passeurs. Il l'interroge sur les mesures qu'il compte prendre pour faire cesser ces entrées irrégulières sur le territoire français et empêcher ainsi que des passeurs criminels profitent de cette situation.